



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**REPUBLICQUE
FRANCAISE**
**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 13 MARS
2024**

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2023 - Budget annexe "Garages"
Délibération n° 2024-012

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI TREIZE MARS A DIX NEUF HEURES TRENTE, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 7 mars 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, DIDIER MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, André EVRARD, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : M. Thierry BOURREC A M. DIDIER MARTIN, MME Evelyne PISSOAT A MME MARIE ASSIBAT, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI.

EXCUSEES : Mme Chrystelle BARON, MME Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Claude POMIES.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 23 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3 Conseillers Municipaux excusés : 3</p>

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que faisant suite à la délibération de la présente séance du Conseil Municipal approuvant le Compte Administratif (Budget annexe "Garages") de la commune pour l'exercice 2023, il convient désormais pour l'Assemblée de se prononcer sur le Compte de Gestion (Budget annexe "Garages") pour l'exercice 2023 tel que dressé par M. le Comptable public.

Le Compte de Gestion reprend ainsi l'ensemble des opérations budgétaires constatées au titre de la gestion au cours de l'exercice 2023 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable. Le Compte de Gestion retrace donc, non seulement les opérations budgétaires et celles faites avec des tiers, mais aussi les opérations de trésorerie, les mouvements du patrimoine et des valeurs d'exploitation.

Le Compte de Gestion, établi en fonction de la clôture de la gestion, comprend, de la sorte, le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés pour l'exercice 2023 ainsi que toutes les opérations internes prises en vertu du "Plan Comptable".

Il présente la situation générale des opérations de gestion de la commune en distinguant : la situation au début de la gestion établie sous forme de bilan d'entrée ; les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion ; la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture ; le développement des



Statuant sur l'exécution du Budget primitif (Budget annexe "Garages") de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inscrites, ARRÊTÉ, comme suit, les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

BUDGET ANNEXE "GARAGES"						
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2022)		PART AFFECTEE (2023)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2023)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2023)	
	Déficit	Excédent	Part	Résultat	Déficit	Excédent
Section d'Investissement		6.634,00		6.634,00		13.268,00
Section de Fonctionnement		45.569,00		- 20.850,61		24.718,39
TOTAL		52.203,00		- 14.216,61		37.986,39

CONSTATE la conformité entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion (Budget annexe "Garages") pour l'exercice 2023.

DECLARE que le Compte de Gestion (Budget annexe "Garages") pour l'exercice 2023, tel que dressé par M. le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, M. le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 14 mars 2024

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire, certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-